

Communiqué de presse de l'intersyndicale Cgt-Fsu-Fo-Solidaires du Bas-Rhin

« ETAT D'URGENCE SANITAIRE » : LE GOUVERNEMENT EST-IL EN GUERRE CONTRE LE COVID-19 OU CONTRE LES TRAVAILLEURS ?

Une crise sanitaire grave qui révèle les effets catastrophiques des politiques d'austérité et de la mondialisation libérale

Lors de son allocution du 12 mars dernier, Emmanuel Macron a loué l'Etat-Providence et promis un changement de cap politique, estimant que certains « biens et services sont trop précieux pour être soumis aux lois du marché ». Dix jours après, ce discours résonne avec cynisme. Les hommages appuyés du gouvernement aux « blouses blanches » ne sauraient faire oublier sa responsabilité dans la crise sanitaire. Les politiques d'austérité, menées par les gouvernements successifs depuis Sarkozy ont conduit à la fermeture de 15 % des lits en soins intensifs, et en 2018, 4712 lits d'hospitalisation ont été fermés. Les personnels soignants qui alertent depuis 2 ans le gouvernement sur la crise de l'hôpital public sont épuisés, et le matériel nécessaire manque cruellement, à commencer par les masques et les combinaisons de protection. L'intersyndicale exprime sa solidarité et son total soutien aux personnels soignants ainsi qu'à tous les autres salarié.es obligés de travailler de jour comme de nuit au péril de leur santé et de leur vie.

Une loi qui ouvre la possibilité à un travail de 48 heures par semaine, 7 jours sur 7 et à une remise en cause des congés payés.

La loi relative à l'état d'urgence sanitaire permet à l'employeur de déroger aux règles en vigueur concernant le temps de travail et une partie des congés payés. Il est ainsi prévu que le gouvernement puisse modifier par ordonnances « les conditions d'acquisition de congés payés et permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de réduction du temps de travail et des jours de repos affectés sur le compte épargne-temps du salarié, en dérogeant aux délais de prévenance et aux modalités d'utilisation définis (...) [par le] Code du travail, les conventions et accords collectifs ainsi que par le statut général de la fonction publique. ». L'interdiction des licenciements durant la période de confinement, revendiquée par nos organisations syndicales, ne figure pas dans le texte. Ces mesures ne répondent en rien à l'urgence sanitaire et montrent que le gouvernement se soucie davantage de la « santé du capital » que de celle de la population. Le gouvernement et le Medef, responsables de la crise de l'hôpital public, cherchent désormais à instrumentaliser la crise sanitaire pour imposer des reculs sans précédent aux salariés et aux agent.es de la Fonction Publique. C'est inhumain et indécent.

Confiné.es mais solidaires et déterminé.es à combattre des politiques d'austérité suicidaires.

En pleine crise sanitaire, l'urgence est-elle d'exposer inutilement les travailleurs et de leur imposer de travailler davantage ? Certainement pas ! Nos organisations syndicales demandent l'arrêt de toutes les activités qui ne sont pas essentielles aux besoins de la population et la suppression de toutes mesures dérogatoires aux accords collectifs. Nos organisations syndicales exigent immédiatement des moyens financiers, matériels et humains pour le système de santé public ainsi que des augmentations de salaire pour les personnels soignants.

Elles appellent chacune et chacun à manifester par tout moyen de son choix (applaudissements, pancartes, banderoles...) sa solidarité et son soutien aux personnels soignants ainsi qu'à tous les autres salarié.es obligés de travailler dans un tel contexte. Elles n'oublient pas qu'il y a peu le gouvernement n'hésitait pas à réprimer violemment ces mêmes salariée.es qui se mobilisaient dans la rue pour défendre l'hôpital public. Elles n'oublient pas non-plus la responsabilité du gouvernement dans cette crise et ne souscriront pas à une « union sacrée » qui cautionnerait un recul sans précédent des droits collectifs. Cette crise révèle plus que jamais la faillite du libéralisme et démontre, si cela était nécessaire, le rôle vital de la solidarité, des services publics et de l'Etat-Providence.

Strasbourg, le 24 mars 2020.